

Gestes répétitifs, port de charges, horaires décalés, bruit : quand le travail fatigue, il est temps d'agir.

Si votre métier est devenu trop contraignant, des solutions existent pour vous accompagner dans votre reconversion en toute sécurité.



Transitions Pro de votre région est votre interlocuteur privilégié pour construire et concrétiser votre projet de reconversion.

transitionspro-hdf.fr

Le recours à un Conseil en Évolution Professionnelle (CEP) est obligatoire pour vous aider à cadrer votre projet.

mon-cep.org

TRANSITIONS
PRO Partenaire
d'avenir

Les situations qui peuvent conduire à une reconversion professionnelle

Si vous êtes exposé à un bruit constant et intense.



Si vous alternez différents rythmes de travail de jour comme de nuit.



Si vous subissez des températures extrêmes.

Si vous devez souvent porter, déplacer ou soulever des charges lourdes.



Si vous travaillez avec des outils ou des machines qui génèrent des vibrations mécaniques.



Si vous restez longtemps dans des postures contraignantes ou inconfortables.

Si vous répétez les mêmes gestes toute la journée, sans véritable pause pour soulager votre corps.



Si vous travaillez sous pression dans des environnements dangereux ou confinés.



Si vous travaillez de nuit, ce qui perturbe votre sommeil et votre santé.

Vous sentez que ça devient **trop lourd à porter** et vous avez envie de changement ?
Ou vous tenez encore le coup, mais vous savez que **ça ne pourra pas durer** comme ça ?
Dans les deux cas, vous êtes concerné.

Les différents parcours de reconversion possibles :

01

La formation certifiante pour accéder à un métier qui ne vous expose plus à un facteur de risque professionnel.

02

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) vous permet de transformer votre expérience professionnelles en certification.

03

Le bilan de compétences vous permet de faire le point sur vos compétences actuelles afin de définir vos besoins en formation en vue d'un changement de métier.



Si vous êtes **salarié du secteur privé**, **plusieurs solutions existent** et vous permettent de financer des actions menant vers une reconversion **professionnelle encadrée**.

Les avantages pour le salarié



La formation **peut être financée** : que ce soit les coûts pédagogiques et les éventuels frais de mobilité.



Vous pouvez **conserver** votre salaire et votre contrat de travail pendant la formation.